



Paul et Jeanne 5 et 6 ans passent 12h à l'école

Par kevingwada

Bonjour à tous

nos deux enfants de 5 et 6 ans ont été placés en famille d'accueil depuis février, pour suspicion de danger à cause de dire sans preuves et surtout mensonges.

Avec ma femme, nous sommes allé voir les maitresses de nos loulous, afin de savoir si tout se passait bien, car nous n'avons jamais eu de bulletins, ni quoique ce soit.

Nous avons appris que la dame de la famille d'accueil met nos petits à la garderie le matin à 6h et aussi le soir de 16h à 18h.

Pour des enfants de cet âges, ce sont de grosses journées!

Et surtout je pensais que le rôle de cette femme, en tant que famille d'accueil, était de s'occuper au maximum des enfants.

Ma question est simple:

Juridiquement à t'elle le droit de faire ca?

Par kang74

Bonjour

Comme tous les parents qui utilisent ses services, ils en ont le droit .

Ces services n'existeraient pas si on les considérait contraire à l'intérêt de l'enfant .

Je vous conseille plutôt de réfléchir au pourquoi du placement , de remédier rapidement aux problèmes évoqués, pour pouvoir récupérer les enfants .

Vous n'irez nulle part sur le chemin que vous voulez prendre ...

Par Isadore

Bonjour,

Cela n'a rien d'anormal, cela correspond au rythme de nombreux enfants dont les parents travaillent. Je confirme la réponse de Kang, oui, ils ont le droit d'utiliser les services publics. Le garderie et le périscolaires sont tenus par des professionnels, vos enfants sont laissés aux bons soins de personnes compétentes.

Il vaut en effet mieux concentrer votre énergie sur prouver que vos enfants ne sont pas en danger chez vous. Voyez avec votre avocat comment réunir des preuves... ou si besoin remédier aux problèmes qui ont inquiété les services sociaux.

Par kevingwada

12H D ECOLE POUR UN ENFANT DE 5 ANS CA VA PAS BIEN NON !!! CEST CRUELLE

Par Isadore

Ce ne sont pas 12 heures d'école, puisque sur ce laps de temps il y a la garderie, le périscolaire et la cantine.

De nombreux parents laissent leurs bébés de quelques mois à la crèche 11 ou 12 heures par jour. Quand il n'y a pas de garderie ou de périscolaire, ceux qui n'ont pas d'horaires aménagés embauchent un assistant maternel qui prend en charge les enfants le matin et le soir.

Il n'y a rien de cruel à mettre un enfant en collectivité pour la journée.

De toute façon, qu'espérez-vous ? Obtenir des services sociaux qu'ils trouvent une autre famille d'accueil plus disponible ? Même si c'était possible, ça impliquerait d'envoyer vos enfants au loin, ce qui compliquerait l'exercice d'un éventuel droit de visite.

Concentrez-vous sur votre défense. Le placement en famille d'accueil est une mesure que la justice évite sauf si la situation paraît très alarmante.

Par kang74

C'est effectivement long mais les services sociaux considèrent que cela les met moins en danger (au sens large) que de les laisser sous votre responsabilité.

Car si vos enfants doivent subir ce rythme c'est en premier lieu parce qu'ils sont placés.

Par de là, il n'y a que les parents qui en sont responsables et qui peuvent faire quelque chose pour qu'ils ne soient plus placés.

Donc les mettre en cause ne changera rien.

Par Nihilscio

Bonjour,

12H D ECOLE POUR UN ENFANT DE 5 ANS CA VA PAS BIEN NON !!! CEST CRUELLE
Eh bien allez le crier dans le bureau du JAF, vous verrez bien.

Par isernon

kevingwada,

vous devriez surtout vous interroger sur les raisons qui ont conduits à vous retirer vos enfants et à les placer en famille d'accueil, c'est ça qui est cruel !

salutations

Par kevingwada

un enfant de 5 ans a besoin de 12 heures de sommeil mais il me semble que vous n'êtes pas au courant ! c'est choquant si vous êtes parents. de plus mon fils au cp devrait être en études donc soit il n'y a pas de suivi de devoirs soit il le fait en rentrant avec la famille d'accueil qui d'ailleurs c'est écrit partout que c'est leur devoir de suivre la scolarité des enfants qui leurs sont placés. donc si je suis votre logique mon enfant rentre à 18h30 il fait ses devoirs ensuite il mange ensuite il se douche et ensuite va au lit donc environ à 21h pour se lever à 6h donc nuit de 9h !!!! ne vous inquiétez pas nous avons une audience dans 10 jours avec un avocat avec un dossier béton car nos enfants ont été placés sur des dires de personnes vivant à 1400 km de chez nous et sans enquête. pour objet : "suspicion" de danger. nous avons toutes les preuves de notre innocence face à tous ce qui nous est reprochés ! quelqu'un a quelque chose à rajouter ?

Par kevingwada

pourquoi faire des enfants pour les voir 2h par jour ??? moi j'ai toujours été là à 4h avec le goûter on rentre les devoirs manger jouer le bain et mes enfants étaient couchés à 19h30 avec une histoire et des calins... pour les réveiller le lendemain à 7h15 ! y'a vraiment des gens qui devraient se taire ou se renseigner avant de dire des méchancetés !!!

Par kevingwada

A 10 jours de l'audience notre référente nous accuse d'avoir voulu enlever nos enfants alors que beaucoup de témoins étaient là et disent que c'est faux mais le pire c'est qu'elle nous dit qu'elle le dira au juge. La dame qui garde nos enfants nous ment bafoue nos droits, coupe son téléphone quand on peut avoir nos enfants en vision et quand je veux lui demander des explications elle devient hystérique et me raccroche au nez donc à la demande de notre avocate

nous avons déposé une main courante. écoeurant

Par Isadore

Si l'audience est dans dix jours, concentrez-vous dessus, ce n'est pas la peine de vous défouler sur le forum.

Et si votre dossier est aussi solide que vous le dites, vous allez bientôt retrouver vos enfants. Une fois blanchis, si vous estimez que cette personne fait mal son travail votre avocate vous aidera à le signer à qui de droit avec des preuves.

Pour le moment vous avez tout intérêt à faire profil bas et à ne pas compliquer le travail de votre avocate.